



## **GUIDE DU PARTICIPANT**

### **PROGRAMME DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS EFFICACES**

Le programme pour les nouvelles constructions efficaces du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) s'adresse aux clients actuels ou en devenir de Gaz Métro, à l'exception des clients des tarifs 4 et 5 (clients de la très grande industrie). Les bâtiments commerciaux, industriels, institutionnels et multilocatifs de 4 logements et plus sont admissibles au programme. Les constructions neuves, les projets d'agrandissement ainsi que les projets de rénovation majeure sont admissibles.

**Le bâtiment doit être au moins 25 % plus efficace sur le plan énergétique que les normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments - 1997.**

L'aide financière est de 1,50 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé, jusqu'à concurrence de 300 000 \$. Si un appareil admissible dans le cadre des programmes d'appareils efficaces de Gaz Métro est installé, les mètres cubes économisés grâce à ces appareils sont soustraits des économies financées par le FEÉ. Les économies résultantes d'une conversion du gaz naturel vers une autre source d'énergie ne sont pas admissibles à l'aide financière et sont retranchées des économies financées par le FEÉ.

La validation des simulations effectuées avec le logiciel EE4 est prise en charge par le FEÉ. Les frais de révision sont ainsi assumés par le programme. Si la simulation est effectuée à l'aide d'un autre logiciel que EE4, la révision n'est pas assumée par le programme et est au frais du client. Dans ce cas, contactez le FEÉ pour connaître la marche à suivre.

Le Fonds en efficacité énergétique se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires. Les dossiers incomplets ne pourront être traités. Une visite de la part d'un représentant du FEÉ ou d'un auditeur externe pourra être effectuée afin de vérifier la conformité des travaux.

**Pour plus d'information, communiquez avec nous**

Région de Montréal : 514 529-2216

Ailleurs au Québec : 1 866 529-2216

[www.fee.qc.ca](http://www.fee.qc.ca)

[info@fee.qc.ca](mailto:info@fee.qc.ca)

## Avis

Le FEÉ se réserve le droit :

- De modifier ou d'annuler le programme sans préavis;
- D'interpréter les modalités du programme;
- De refuser toute proposition qui ne répond pas aux critères du programme.

**Le client :**

- Reconnaît que toute déclaration inexacte pourrait résulter en une annulation de l'appui financier. Le FEÉ pourrait alors réclamer le remboursement de l'aide versée;
- Accepte de se livrer à un exercice d'évaluation de programme si le FEÉ ou une tierce partie mandatée par le FEÉ en fait la demande;
- Accepte que le FEÉ effectue une visite sur site, afin de valider l'implantation des mesures d'efficacité énergétique pour laquelle une aide financière a été versée;
- Accepte que soient divulgués les renseignements suivants qui sont liés au projet : type de bâtiment et sa description, consommation de référence, coûts admissibles au projet, économies prévues ou réalisées et montant de l'aide financière accordée.

## ÉTAPES À SUIVRE

1. Soumettre le formulaire de demande dûment rempli par courriel, en joignant le fichier de simulation EE4 (fichier .BLD), ou par la poste en joignant un CD à votre envoi. Voir les adresses ci-dessous.

*\* Si le bâtiment de référence générée par le logiciel est 100 % électrique (ex. : système géothermique avec appareils au gaz naturel en soutien), vous devez fournir un rapport démontrant les économies de gaz naturel. Contactez le FEÉ pour plus de détails.*

2. Le FEÉ vous enverra une confirmation potentielle d'aide financière basée sur les économies de gaz naturel de la simulation fournie.

*\* Les économies de gaz naturel reliées aux appareils et les économies résultantes d'une conversion du gaz naturel vers une autre source d'énergie seront retranchées.*

3. Une fois la construction terminée et lorsqu'une preuve d'occupation peut être fournie, faites-nous parvenir les documents exigés pour la validation de la simulation énergétique. Consultez la liste des documents à fournir à la page suivante. Vous pouvez soumettre votre dossier par courriel, par la poste ou par télécopieur :

**Par courriel :** bpaille@fee.qc.ca

**Par la poste :** Fonds en efficacité énergétique - Gaz Métro  
Programmes Nouvelles constructions efficaces  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Par télécopieur :** 514 719-8207

4. Le FEÉ mandatera un réviseur indépendant pour procéder à la validation de la simulation EE4 du bâtiment. Suite à la validation, le FEÉ confirmera un montant d'aide financière final basé sur les résultats de la validation.

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA VALIDATION DE LA SIMULATION ÉNERGÉTIQUE

Vous devez fournir l'ensemble des documents figurant dans la liste ci-dessous pour que votre demande soit acceptée. Vous devez présenter votre demande de façon structurée. Nous vous recommandons d'utiliser un cartable comprenant la table des matières et faisant référence aux 14 éléments à fournir.

Votre demande peut être envoyée par la poste, en y joignant les fichiers électroniques sur un CD, ou en envoyant la partie électronique par courriel.

	DOCUMENT	DESCRIPTION
1	Table des matières	Cette table des matières doit figurer dans votre cartable de présentation. Pour les documents qui ne font pas partie du cartable de présentation, donner la référence du CD ou du fichier électronique.
2	Résumé du projet	Le but de ce résumé est de transmettre au réviseur une explication globale sur la façon dont le bâtiment a été modélisé. Il doit contenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présentation du bâtiment : emplacement zone climatique, caractéristiques énergétiques, systèmes particuliers;</li> <li>• Un aperçu de la configuration des systèmes du bâtiment, par exemple, le nombre et le type d'appareils de traitement de l'air, des ventilateurs et des systèmes de contrôle thermique;</li> </ul>
3	Permis de construction (format papier)	Inclure la copie du permis de construction.
4	Rapport de conformité (format papier)	Fournir le rapport de conformité qui est automatiquement généré par EE4. Apposer la signature et le sceau. Dans des cas d'exceptions, deux rapports peuvent être nécessaires (voir le Guide de modélisation EE4 au <a href="http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/fra/outils_logiciels/ee4.html">http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/fra/outils_logiciels/ee4.html</a> ).
5	Explication des erreurs et des mises en garde	Donner l'explication écrite sur les erreurs et les mises en garde générées par le logiciel et incluses dans le rapport de conformité. Dans votre explication, veuillez faire référence au numéro d'erreur ou au mot-clé, mentionné dans le rapport.
6	Chiffrier du calcul de l'air extérieur	Fournir une lettre signée par le professionnel concepteur indiquant la référence à la norme utilisée relativement au taux d'air frais admis dans le bâtiment. Le taux d'air frais ne doit pas dépasser 20 %, tel que recommandé par le CMNEB-1997.
7	Calculs pertinents	S'il y a lieu, inclure tous les calculs à l'appui des données saisies dans le logiciel de simulation, par exemple : efficacité de la récupération de chaleur, superficie des murs, superficie des planchers et superficie des fenêtres.
8	Calcul des énergies renouvelables (s'il y a lieu)	Fournir deux documents : le premier document devrait être une analyse RETScreen et/ou tous les autres documents à l'appui qui indiquent la quantité d'énergie produite par une source d'énergie renouvelable. Le deuxième document devrait être un ensemble de calculs montrant de quelle façon l'énergie produite a des répercussions sur la consommation d'énergie totale et la réduction des coûts.
9	Diagramme de zonage mécanique	Fournir des dessins clairs et en format réduit du zonage thermique, soit en format électronique, soit dans le cartable de présentation. Identifiez les zones à l'aide de couleurs sur les plans/schémas techniques. Pour les fichiers du logiciel EE4, consultez la section « Principes de zonage des bâtiments » du guide de modélisation EE4 ( <a href="http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/fra/outils_logiciels/ee4.html">http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/fra/outils_logiciels/ee4.html</a> ).
10	Fichiers de simulation électronique	Sauvegarder le fichier EE4 final sur un CD. Prendre note que dans certains cas (exemple : règle de 20 % d'air extérieur), une deuxième simulation est nécessaire. Pour s'assurer d'avoir la plus récente version du logiciel, visiter le site Web de l'OEE ( <a href="http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/fra/outils_logiciels/ee4.html">http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/fra/outils_logiciels/ee4.html</a> ).
11	Dessins A/M/E/R (copie électronique)	Inclure la version la plus récente (idéalement les dessins « tel que construit ») de l'ensemble complet des dessins/plans et devis (architecture, mécanique, électrique et réfrigération). S'assurer que les dessins/plans sont signés et estampillés.

12	Spécifications A/M/E/R (documents d'appel d'offre)	<p>L'information à l'appui est nécessaire pour tous les systèmes du bâtiment. Les spécifications des fabricants sont nécessaires pour tous les systèmes ou les équipements qui ne peuvent pas être adéquatement modélisés à partir de l'information donnée sur les spécifications ou les dessins du soumissionnaire. Ces données doivent correspondre à celles du fabricant.</p> <p>Systèmes principaux du bâtiment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Récupération de chaleur sur l'air d'évacuation</li> <li>2. Équipement de chauffage et de climatisation de l'espace</li> <li>3. Chaudières</li> <li>4. Thermo pompes</li> <li>5. Unités de traitement de l'air</li> <li>6. Pompes</li> <li>7. Refroidisseurs</li> <li>8. Tours de refroidissement</li> <li>9. Aérothermes, ventilo-convecteurs, etc.</li> <li>10. Équipement de chauffage de l'eau sanitaire</li> <li>11. Construction de l'enveloppe</li> <li>12. Performance thermique des fenêtres et du vitrage</li> <li>13. Systèmes murs-rideaux, murs en panneaux</li> <li>14. Éclairage intérieur</li> <li>15. Systèmes de réfrigération</li> <li>16. Compresseurs</li> <li>17. Serpentins de récupération de la chaleur</li> <li>18. Sous-refroidissement mécanique</li> <li>19. Pression de refoulement mobile</li> <li>20. Caractéristiques des systèmes d'énergie renouvelable (s'il y a lieu)</li> <li>21. Caractéristiques spéciales de conservation de l'énergie (s'il y a lieu)</li> <li>22. Autres - précisez</li> </ol>
13	Prix de l'énergie	Présenter les coûts d'énergie utilisés (électricité, gaz naturel, mazout, etc.)
14	Photos	Fournir des photos du nouveau bâtiment (façade, salle mécanique, enveloppe, etc.)
15	Certificat d'exploitation	Fournir le permis d'occupation/exploitation du bâtiment ou le certificat de fin de travaux produit par l'architecte.